

COMMUNE DE KURTZENHOUSE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

- élus : 15
- en fonction : 15
- présents : 15

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Sous la présidence de *Monsieur MOSER Marc, Maire*
étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HAMMER Justine, HOHMANN Leslie, HUCKEL Jean-Paul, MARTEAU Sabrina, MOSER Eric, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : -/-

Date de la convocation : 29 mai 2026

POINT 3. VENTE DE TERRAIN CHEMIN DES GUERRIERS

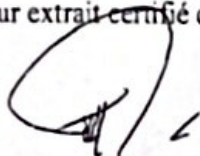
Le Maire expose que par délibération du 30 juin 2025, la commune a approuvé la vente du terrain cadastré en section 4 n°66 de 30 ares au profit de la SAS BOULLE au prix de 410 000 € HT. Des procès-verbaux d'arpentage qui ont été réalisés pour définir le terrain d'emprise de la construction :

- la parcelle n°66 de 30 ares a été divisée :
 - o en parcelle (principale) n°169/40 de 29,59 ares
 - o et parcelle n°170/40 de 0,41 are constituant une bande de terrain le long du chemin des Guerriers qui sera rétrocédée à la commune de Kurtzenhouse après réalisation de la construction ;
- la parcelle en section 17 n° 372(0)/122 de 1,28 ares, détachée du chemin des Guerriers pour compléter l'emprise foncière nécessaire à la construction ;

Sur ce, après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

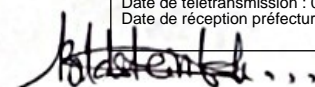
- **annule et remplace** la délibération du 30 juin 2025 en ce qu'elle concerne le point n°3 relative à la vente de terrain au profit de la société BOULLE ;
- **approuve** la vente du terrain cadastrées en commune de Kurtzenhouse :
 - o section 4 n°169/40 de 29,59 ares
 - o section 4 n°170/40 de 0,41 are
 - o section 17 n° 372(0)/122 de 1,28 ares
 - o au profit de la SCI SCCV KURTZENHOUSE – LES TERRASSES CURZO ayant siège à ROSHEIM (67560) 3A avenue du Général Leclerc ou de toute autre personne physique ou morale qu'elle désignera, au prix de 410 000 € hors taxes net vendeur, pour la réalisation d'une construction de 20 logements dans les conditions de l'offre de la SAS BOULLE du 18 juin 2025.
- **autorise** le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents y relatifs.

Pour extrait certifié conforme,



Marc MOSER
Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216702522-20260609-260605-03-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026



Nadine VOLKRINGER
Secrétaire de séance